



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SNPES-PJJ/FSU SECTION YVELINES

Le 11 juin 2022

QUAND TRAVAILLER COÛTE CHER...BIENVENUE A LA PJJ !

En septembre dernier, nous étions sommés de rédiger nos ordres de mission séance tenante, en utilisant Chorus D. T (question de simplification de procédures, vous comprenez !). On informatise, on simplifie, on gagne du temps, l'équation est simple (sur le papier du moins). Chorus DT + Parcours = efficacité et rapidité.

Et Comme souvent à la PJJ, la simplicité, personne n'y comprend rien ! La simplicité des codes interministériels de mission, la simplicité des codes missions, ou des codes fonctions à trouver pour nos ordres de mission. Doit-on s'appuyer sur les Ordres de mission permanents, ceux de régulations, les itinérants ou encore les ponctuels ? Peu importe, faites, c'est un peu au petit bonheur la chance, et au final, vos demandes de remboursement resteront en attente !

Pour permettre aux agents de s'adapter à cette « facilité », l'administration a dans un premier temps fait machine arrière : pour limiter le choc de la simplification, nous avons été autorisés à conserver la complexité quelques semaines de plus : ordres de mission faits à la main et frais de déplacements remplis sous format papier. Cette complexité permettait au moins de produire de jolis ordres de mission avec bandeau rouge et bleu et d'obtenir, après un délai certes conséquent, **le remboursement effectif des frais que nous avons engagés.**

La version « simplifiée », chorus DT, ne permet ni de produire des ordres de mission présentables, ni d'être remboursé des sommes que nous avançons à l'administration afin de remplir nos missions. Depuis de nombreux mois, **des agents font donc crédit à l'administration** de sommes qui, nécessairement, manquent sur leurs comptes bancaires personnels.

Depuis le mois de septembre, la situation n'a que peu évolué : la « simplicité » de cette nouvelle procédure a imposé aux Adjoints Administratifs de faire et refaire les ordres de missions permanents et

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
SECTION YVELINES : snpes.pjj.fsu.78@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ponctuels à de nombreuses reprises, en fonction des informations qu'ils avaient glanées ou de la « formation » leur ayant été dispensée. Ce surcroît de travail pour des personnels déjà martyrisés par la trop grande efficacité de **Parcours**, nous apparaît une faute managériale ; d'autant plus quand l'administration entend priver ces mêmes personnels de la revalorisation salariale du « Ségur »

Dans ce contexte propice aux iniquités, nous réclamons qu'à l'approche des vacances estivales, des mesures soient prises en urgence afin de **s'assurer qu'aucun agent ne verra ses congés amputés d'activités du fait de la dette de l'administration à son égard**. Nous demandons **qu'aucun professionnel ne soit lésé par un budget en déséquilibre du fait des déplacements auxquels il consent, dans le cadre de ses missions**.

Sans réponse dans un délai proche, nous enjoignons nos collègues à cesser toute avance de frais.

Faut-il vraiment que nos missions soient touchées pour que notre administration nous entende et prenne en compte nos demandes ?

Nous réclamons d'autre part un moratoire sur les « solutions métiers » afin que la pseudo-simplification réfléchie par l'Administration Centrale puisse devenir réelle sur le terrain, et ainsi être vraiment facilitante pour les professionnels.

Eviter les tensions inutiles sur les agents est finalement simple : consultez-les, respectez-les et faites confiance au pragmatisme des professionnels qui connaissent le terrain !